Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20221205-lmc120220000151-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

GUÉRET
LA VILLE

Délibération N° DEL-2022-151

Le lundi 5 décembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 29 novembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Thierry DELAITRE.

Absents : Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martialle ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER.

Dépôts de pouvoir : M. Guillaume VIENNOIS donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Christophe MOUTAUD donne procuration à M. Henri LECLERE.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
24	24	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

Coeur de Ville

18. Noël 2022 : proposition de tarifs

Rapporteur : Corinne TONDUF

La Ville de Guéret mettra en place deux actions complétant les illuminations pour les fêtes de fin d'année à savoir le Marché de Noël du vendredi 16 décembre 2022 au dimanche 18 décembre 2022 Place du Marché et l'installation d'une patinoire de 162m² Esplanade François Mitterrand du 16 au 31 décembre 2022 de 14h à 20h (sauf 24 et 31 décembre : 14h-18h).

Le Marché de Noël accueillera 15 chalets équipés d'éclairage standard. Des tonnelles seront mises à disposition pour des demandes ponctuelles d'exposant sur la journée du samedi 17 décembre 2022.

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20221205-lmc120220000151-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

La gratuité sera accordée aux associations municipales.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous :

	TARIFS
PATINOIRE	2022
Entrées à partir de 18 ans	3 €
Entrées moins de 18 ans	2 €
Gants polaires	Gratuit (en option)
Casques homologués	Gratuit (en option)
Module d'aide au patinage	Gratuit (en option)
MARCHE DE NOEL	2022
Mise à disposition d'un chalet pour 3 jours	90 €
Mise à disposition d'une tonnelle pour 1 jour	10 €

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Guéret bénéficieront d'une entrée gratuite sur présentation d'un ticket qui sera distribué dans les établissements.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Marie-Françoise
FOURNIER